

**Délégation Départementale du Val-d'Oise**

Service Santé-Environnement

Courriel : [ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr](mailto:ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr)

Téléphone : 01 34 41 15 52

Fax : 01 30 32 83 48

Destinataire(s) :

COMMUNAUTE AGGLOM. CERGY-PONTOISE

MAIRIE DE OSNY

VEOLIA EAU - CENTRE OUEST

**CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Cuivre, Nickel, Plomb

**COMMUNAUTE AGGLOM. CERGY-PONTOISE**

Commune de : OSNY

Prélèvement et analyses du **05/09/2022 à 08h00** réalisés pour l'ARS, par le groupement de laboratoires :

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY / CARSO

Nom et type d'installation : OSNY PIGEONNIER (UNITE DE DISTRIBUTION )

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : OSNY ROUTE D'ABLEIGES ECOLE - RDC SALLE DES MAITRES

Code point de surveillance : 0000000990 Code installation : 003036 Type d'analyse : CUNIP

Code Sise analyse : 00173272 Référence laboratoire : H.2022.2696-1 Numéro de prélèvement : 09500170708

**Conclusion sanitaire :**

Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité pour le paramètre "nickel" et conforme aux références de qualité. La teneur en nickel ne vaut que pour le point d'utilisation où elle a été mesurée et n'est pas représentative de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution de la commune. Il est recommandé d'effectuer des purges après stagnation prolongée de l'eau.

(PLV-09500170708 - page : 1)

Le vendredi 09 septembre 2022

Pour le Directeur Général et par délégation,  
Pour la Déléguée Départementale et par délégation,  
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,

**Signé**

Helen LE GUEN

*Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)*

<b>Analyse laboratoire</b>	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<i>Oligo-éléments et micropolluants minéraux</i>						
Nickel	30	µg/L		20,0		
Cuivre	0,025	mg/L		2,0		1,0
Plomb	<2	µg/L		10,0		

*Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1*